

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

CBD

Par Profil supprimé Postée le 31/07/2018 16:16

Bonjour

j'ai fumé du cannabis pendant 30 ans j'ai arrêté

ça fait quasiment 2 ans et depuis j'ai découvert le cannabidiol et je trouve ça très bien ça me détend le soir

je me sens totalement responsable et totalement en possession de mes moyens

Cependant une question m'interloque un peu sachant que tout ces produits que ça soit sous forme de fleur de liquide et caetera ne dépasse pas 0,2 % y a-t-il un risque en matière de test salivaire et je souhaiterais me défendre le cas échéant

De plus j'ai du mal à comprendre la démarche de l'État comment peut-il supprimer toutes ces entreprises qui se sont montées à partir du cannabis légal mais aussi depuis précédemment tous les magasins de cigarette électronique qui vendent du liquide CBD

Voilà donc je trouve ça dommage j'ai l'impression de vivre dans un pays totalitaire qu'en pensez-vous ?

Et je ne me sens pas non plus de dépendance c'est quelque chose qui me détend ça m'évite de prendre des anxiolytiques et ça me va très bien je ne bois pas d'alcool je fais du sport je me cultive et cetera et cetera

J'ai une situation professionnelle correcte...

En l'attente d'une réponse tout à fait précise de votre part veuillez agréer madame monsieur mes salutations distinguées comme on disait dans les missives au 20e siècle

Bonne journée

Mise en ligne le 02/08/2018

Bonjour,

En matière de dépistage, nous ne disposons pas à ce jour d'informations indiquant que la consommation de cannabidiol contenant moins de 0.2% de THC suffise à rendre les tests positifs au THC.

Le droit de réserve auquel notre service est soumis ne nous permettra pas de vous donner un "avis" quant aux décisions de l'état concernant la législation relative au commerce du cannabidiol, pas plus que sur les cadres législatifs divergents entre certains pays de l'union européenne.

Nous comprenons que cela vous questionne et que vous puissiez souhaiter en échanger, ainsi peut-être que partager votre expérience avec d'autres. Nous vous invitons pour cela à participer à des forums de discussion sur le sujet, peut-être auprès d'associations d'usagers telles que "ASUD" ou "Psychoactif".

Nous vous remercions de votre compréhension.

Cordialement.
